

Guide à destination des entreprises bruxelloises



Développer la citoyenneté européenne

Géré par l'Assemblée des Régions d'Europe (AER), Eurodyssey est le plus ancien programme européen de stages professionnels à l'étranger (1985). Il offre la possibilité à de jeunes chercheurs d'emploi, âgés de 18 à 35 ans, d'acquérir une expérience professionnelle dans le domaine de leurs études, dans une autre région d'Europe, et de devenir ainsi plus compétitifs sur le marché de l'emploi.

Engagé dans la mobilité et l'employabilité des jeunes, le Service de recrutement à l'international d'Actiris propose des stages à l'étranger à des jeunes bruxellois, via Eurodyssey. Parallèlement, le service propose à de jeunes européens qui souhaitent avoir une première expérience de travail, des stages de 6 mois dans la Région de Bruxelles-Capitale, en tant que Région d'accueil.

À Bruxelles, le programme Eurodyssey est géré conjointement par Brussels International (BI) et Actiris.

Financer des stages à Bruxelles

BI et Actiris cofinancent le défraiement du stagiaire, une bourse de **500€ mensuels** est octroyée à chaque stagiaire Eurodyssey accueilli à Bruxelles. De plus, il recevra à la **fin de son stage 40€** pour chaque mois presté (soit **240€** pour la durée totale des **6 mois**).

Pour responsabiliser les stagiaires et les conscientiser aux obligations du monde du travail, ces **240€** ne leur seront **alloués qu'à la double condition qu'ils aient remis leur rapport de stage (au plus tard 2 semaines après la fin du stage) et que le logement qu'ils aient occupé ne soit pas détérioré.**

Pour se loger à Bruxelles, les stagiaires se voient attribuer une chambre individuelle, dans un appartement en colocation. Le loyer sera directement payé à un prestataire de relocation par le pouvoir subsidiant (Actiris).

Le stagiaire peut apprendre ou perfectionner l'une des 2 langues officielles de la Région de Bruxelles-Capitale et bénéficier du remboursement d'un montant maximum de 200€ (sur présentation des factures originales). Les cours de langue ont lieu durant la période de stage professionnel en entreprise et non pas avant le stage. Dès son arrivée, le stagiaire recevra le document « Programme Eurodyssey Cours de Langues » reprenant des liens utiles pour trouver des cours de langues.

Les correspondants Eurodyssey de la Région de Bruxelles-Capitale organiseront des activités culturelles et sociales 4 fois par an. Le stagiaire aura l'occasion de découvrir les atouts culturels de la région.

Le programme **Eurodyssey prend également en charge les assurances rapatriement-maladie, responsabilité civile et accidents personnels.**

De votre côté, vous **vous engagez à ne prendre en charge que l'assurance « accidents de travail »**, à **octroyer au stagiaire une indemnité de minimum 5 EUR** par jour à titre de **frais de repas** (ou l'accès gratuit à un lunch pour un montant équivalent) ainsi qu'une **intervention dans les frais de transport liés au stage** pour un **montant équivalent** à l'abonnement **STIB mensuel**. Au cas où le stagiaire devrait avancer ces frais, l'entreprise s'engage à les lui rembourser en fin de chaque mois de stage.

Devenir entreprise d'accueil pour les stagiaires européens

- **Enregistrement de votre entreprise**

Si vous souhaitez offrir un stage de 6 mois à temps plein à un stagiaire européen au sein de votre société via Eurodyssey, vous devrez premièrement créer un profil sur le site <https://eurodyssey.aer.eu/>, utilisé comme plateforme du programme. La « Fiche entreprise » constituera la deuxième étape de votre demande de devenir entreprise d'accueil. Elle vous sera envoyée, par email, par le correspondant Eurodyssey à Bruxelles, qui vous invitera à retourner votre fiche complétée à l'adresse suivante : eurodyssey@actiris.be.

Dès que votre fiche aura été analysée, et conformément aux « Critères de validation des entreprises d'accueil À Bruxelles » votre compte entreprise sera validé. Vous pourrez alors finaliser votre inscription en créant votre offre de stage.

- **Présélection des candidatures**

L'offre sera **publiée sur le site Eurodyssey** et sera donc rendue visible pour les jeunes des régions participants au programme, qui pourront dès lors postuler. Il existe une véritable collaboration et une totale transparence entre les régions participantes. Ainsi, le correspondant Eurodyssey de la Région de Bruxelles-Capitale ne pourra envoyer aucune candidature aux entreprises d'accueil, si elle n'est pas préalablement passée par la région d'origine (La transmission des candidatures ne s'effectue donc que de Région d'origine à Région d'accueil), ce qui permet une présélection de candidats.

Organiser l'accueil du 1er jour Bruxelles

Lors de son 1^{er} jour de stage, le jeune stagiaire sera invité aux bureaux d'Actiris, afin de recevoir toutes les informations nécessaires au bon déroulement de son séjour à Bruxelles, ainsi que les deux conventions de stage à faire signer par son entreprise d'accueil. Le même jour, l'après-midi, il se rendra sur son lieu de stage et débutera véritablement son stage en entreprise.

Dès que les 2 conventions de stage auront été signées par la personne assignée à cette responsabilité par l'entreprise d'accueil, elles devront être envoyées à Actiris, à l'intention de Victoria Petrova par mail à l'adresse eurodyssey@actiris.be.

Encadrer le déroulement du stage

Afin d'assurer un encadrement optimal et de participer activement à la vie de l'entreprise, il incombe à l'entreprise d'accueil de désigner un tuteur, qui sera responsable d'accompagner au mieux le stagiaire dans le cadre de cette première expérience professionnelle à l'étranger.

Pendant le stage, le correspondant Eurodyssey à Bruxelles prendra contact avec l'entreprise d'accueil afin de planifier une visite, au cours de laquelle il rencontrera le tuteur et le stagiaire.

Le programme Eurodyssey exige l'envoi du document « *fiche d'évaluation mensuelle* », faisant office d'attestation de présence. Cette fiche doit être remplie par le tuteur en présence du stagiaire, afin de lui fournir un feedback sur son travail et de lui permettre, de la sorte, de juger la qualité de ses prestations en tant que stagiaire.

Ce document devra nous être envoyé par vous, dûment complété et signé, à la fin de chaque mois de calendrier.

Clôturer le stage comme un tremplin vers l'emploi

Afin d'accroître les chances du stagiaire de trouver un emploi après son stage, il est vivement recommandé de rédiger une lettre de référence pour le stagiaire.

Télétravail et heures de travail

Le stagiaire **n'est pas autorisé** à faire du **télétravail** en dehors de la Belgique.

Avec votre accord et si le stagiaire le souhaite, il peut effectuer jusqu'à **maximum 2 jours par semaine** de télétravail depuis Bruxelles.

Les heures de travail ne peuvent dépasser 8 heures par jour ou 40 heures semaine.

Contact

Victoria PETROVA par téléphone au 32 2 505 16 04 ou via mail à l'adresse eurodysey@actiris.be située à l'Avenue de l'Astronomie 14, 1210 Bruxelles.

Critères de validation des entreprises d'accueil à Bruxelles

La validation et la sélection d'une candidature et d'une offre de stage émanant d'un organisme d'accueil bruxellois, dans le cadre du programme Eurodysey, tiennent compte à la fois du respect des critères administratifs et pédagogiques exposés ci-après, de la liste chronologique d'introduction des dossiers, de l'historique de la collaboration et de la disponibilité des budgets.

Sont prioritaires les organismes candidats n'ayant pas bénéficié d'une mise en stage dans le courant de l'année civile qui précède ou ceux ayant accordé un contrat de travail au stagiaire accueilli à l'issue du stage effectué.

La validation et la sélection d'Actiris d'une candidature et d'une offre de stage ne peuvent garantir la mise en relation de l'organisme d'accueil avec des candidats stagiaires et la satisfaction de l'offre proposée.

Critères administratifs

- Être enregistré auprès de la Banque Carrefour des Entreprises ou figuré dans la Liste Organisations Internationales reconnues en Belgique et être en bonne santé financière.
- Disposer d'un siège d'exploitation dans la Région de Bruxelles-Capitale
- Etablir le lieu de travail du stagiaire dans la Région de Bruxelles-Capitale
- Compter au minimum 2 travailleurs (salariés ou associés) à temps plein sur le lieu de stage
- Ne pas compter plus de stagiaires que de travailleurs réguliers durant la période du stage
- Être disposé à **souscrire une assurance « accidents du travail »** couvrant le stagiaire pour la durée du stage, à lui **octroyer une indemnité de minimum 5 EUR** par jour à titre de frais de repas (ou l'accès gratuit à un lunch pour un montant équivalent) ainsi qu'une intervention dans les frais de transport liés au stage pour un montant équivalent à l'abonnement **STIB mensuel**.

- L'entreprise veillera à ce qu'une politique en matière de **bien-être** soit menée en son sein. Cela comprend la sécurité au travail, la protection de la santé du stagiaire, la charge psychosociale due au travail, l'ergonomie, l'hygiène, l'adaptation du lieu de travail ou encore les mesures environnementales.
- L'entreprise adoptera en temps utile des mesures de prévention appropriées en vue de garantir l'application des règles ou, si cela n'est pas possible, d'offrir un niveau de protection au moins équivalent et ce d'autant plus dans le cadre de la pandémie de coronavirus.

Critères pédagogiques

- Proposer un stage « apprenant », c'est-à-dire visant le perfectionnement et/ou l'acquisition des compétences professionnelles nécessaires à l'exercice d'un emploi dans le domaine considéré –secteur et/ou fonction – à l'issue du stage
- Mettre à disposition un tuteur référent pour maximum 2 stagiaires simultanément et compétent sur les plans pédagogique et technique pour le contenu spécifique du stage proposé.
- L'encadrement du stagiaire doit également rester une priorité de l'entreprise.